

Exposé de Fabio Regazzi

[Seul le discours prononcé fait foi.]

Madame, Monsieur,
Chers représentants des médias,

Mon association représente les intérêts de quelque 500 000 petites et moyennes entreprises en Suisse. Nos PME connaissent un succès international et elles ont des relations commerciales et des succursales dans le monde entier. Elles respectent les lois et vont souvent même plus loin. Cela me rend fier en tant que Suisse. Alors quand les initiants affirment que nos entreprises se rendent coupables de violations des droits humains et de l'environnement, impunément de surcroît, je ne peux que m'insurger. Il faut mettre fin à ce dénigrement de notre économie !

L'Union suisse des arts et métiers recommande à l'unanimité le rejet de l'initiative « entreprises responsables ». Pourquoi une position aussi tranchée ?

Parce que l'initiative touche toutes les entreprises de Suisse. Quelle que soit leur taille. Il ne s'agit pas juste de quelques multinationales, comme on l'entend souvent à tort. Il ne s'agit pas non plus de droits de l'homme, de normes environnementales ou d'un manque de responsabilité. Où qu'opèrent nos entreprises, ce n'est jamais dans un vide juridique.

Ceux qui causent des dommages doivent en être tenus responsables – précisément là où les dommages sont survenus. Cela est juste, évident et tout simplement le bon sens. Et c'est exactement ce que l'on peut faire aujourd'hui déjà. L'initiative, elle, veut pourtant étendre cette responsabilité aux partenaires commerciaux importants, mais indépendants. Et cela dépasse clairement la mesure.

L'initiative touche toutes les entreprises et surtout nos PME

Nos PME devraient répondre de quelque chose qu'elles ne peuvent pas contrôler. En cas de plainte, une entreprise devra ainsi prouver, par exemple, que les dommages – n'importe où dans le monde – n'ont pas pu être évités malgré toute la diligence appliquée. Seules des preuves solides dans une documentation complète permettent d'éviter le paiement de dommages-intérêts. L'initiative entraîne ainsi même les entreprises à la gestion responsable. Le problème n'est pas l'éventualité que les entreprises suisses violent les droits de l'homme ou normes environnementales, mais l'obligation qui leur est faite de fournir en tout temps des preuves complètes de leur diligence. Cet effort est disproportionné et quasi impossible à accomplir, si j'ose dire. En tout cas pour les petites et moyennes entreprises. Nos entreprises seraient gravement désavantagées par rapport aux concurrents étrangers soumis à des règles moins strictes. Il faut pourtant que les uns et les autres soient sur un pied d'égalité dans la concurrence internationale.

Le renversement exigé du fardeau de la preuve, en combinaison avec l'extension extrême de la responsabilité à des tiers indépendants, expose nos entreprises à des attaques sans aucune faute de leur part. Il serait tentant pour des concurrents étrangers ou des ONG militantes d'intenter des actions contre des entreprises suisses ici, dans le riche pays qu'est la Suisse. Et comme les tribunaux suisses devraient juger des affaires complexes à l'étranger, ils devraient faire appel à ces États dont les systèmes judiciaires sont jugés inaptes et rétrogrades par les initiants. Je vous laisse imaginer l'enthousiasme coopératif des autorités étrangères. Les procès en question risquent donc de tirer en longueur. Il faut prendre conscience que déjà le simple fait d'avoir été l'objet d'une action en justice nuit énormément à la réputation et donc aux affaires. Et plus un procès est long, plus la situation empire pour l'entreprise.

Répercussion des risques créant un dangereux effet domino

Madame, Monsieur, si notre pays connaît un tel succès, c'est parce qu'il possède un bon mix de grandes, petites et moyennes entreprises. Celles-ci travaillent main dans la main. Beaucoup de nos membres sont des fournisseurs de grandes entreprises. Si celles-ci doivent, en plus, répondre des manquements de fournisseurs indépendants, elles s'assureront en conséquence et répercuteront les risques de responsabilité ainsi que les obligations sur leurs fournisseurs. Et ceux-ci à leur tour sur leurs fournisseurs. Et ainsi de suite. Celui qui n'accepterait pas de signer un tel contrat serait simplement exclus de la chaîne d'approvisionnement. L'effet domino finira par frapper l'entreprise dont le service juridique est le moins doté.

Cette initiative engendre une bureaucratie sans fin, une surveillance poussée, une méfiance réciproque croissante et de lourds frais de justice et d'assurance pour nos entreprises. Pour toutes ces raisons, l'Union suisse des arts et métiers a décidé – à l'unanimité, je le rappelle – de plaider le Non.

Au nom de l'Union suisse des arts et métiers, je prie instamment tous nos citoyennes et citoyens actifs : soutenez nos PME et la place économique suisse en ces temps déjà difficiles et votez NON le 29 novembre à cette initiative extrêmement dangereuse.